
AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, QUE :


La Municipalité de Piedmont a adopté le règlement #928-24 décrétant l'imposition de toutes les taxes et compensations pour l'année 2025

Ledit règlement a été approuvé comme suit :

Avis de motion	16 décembre 2024
Dépôt	16 décembre 2024
Adoption	13 janvier 2025
Entrée en vigueur	15 janvier 2025

Le présent règlement est présentement disponible à l'hôtel de ville et quiconque est intéressé, peut en prendre connaissance aux heures régulières de bureau, soit du lundi au jeudi de 8h00 à 16h30 et le vendredi de 8h00 à 12h00.

DONNÉ À PIEDMONT, CE 15^e JOUR DU MOIS DE JANVIER 2025.



Cathy Durocher
Directrice générale et greffière-trésorière par intérim